

## Valeurs et mondialisation

par

Simon Marginson  
Université de Melbourne, Australie

*Le présent rapport indique dans ses grandes lignes l'incidence de l'internationalisation et de la mondialisation du point de vue des valeurs et de l'éthique dans l'enseignement supérieur. Il comprend tout d'abord l'examen de deux thèmes : (1) l'enseignement supérieur, et la gouvernance de l'éthique et des valeurs dans les établissements, et (2) la mondialisation et l'enseignement supérieur. La mondialisation et le renforcement des fonctions de pilotage des établissements d'enseignement supérieur sont associés au « déracinement » partiel de ces derniers de leur nation état, à la multiplication de leurs champs d'action ainsi qu'à l'élargissement de la gamme de biens privés et publics qu'ils produisent, et à la diversification des publics qu'ils desservent. De nouvelles questions se posent donc concernant la gouvernance et la gestion des valeurs et des codes d'éthique associés aux biens mondiaux, tels par exemple les obligations de communicabilité, la mutualité, la liberté des universitaires et la protection des personnes dans l'enseignement supérieur mises en évidence par les relations transnationales, et les modalités selon lesquelles les valeurs et l'éthique sont favorisées (de façon unilatérale ? bilatérale ? multilatérale ? via les nations états ? séparément des nations états ? dans l'intérêt propre ? par intérêt mutuel ? dans l'intérêt de tous ?)*

### 1. Les valeurs et l'éthique dans l'enseignement supérieur

Les valeurs et l'éthique ne sont pas des notions abstraites sans rapport avec la réalité. Elles sont impliquées dans des pratiques qui concernent des êtres humains. C'est pourquoi il faut se demander ce que l'on entend par « enseignement supérieur » alors que l'on détermine les valeurs et les codes d'éthique dans ce secteur.

Ce qui du point de vue social distingue les établissements d'enseignement supérieur, c'est le fait qu'il s'agisse d'organisations créatrices de savoirs, qui se reproduisent d'elles mêmes. En raison (et en dépit) de cette définition, ils comptent une multitude et une diversité d'activités, de relations d'interdépendance, d'obligations et de parties prenantes. Lorsque les universités jouissent d'une totale liberté, le personnel met en pratique des valeurs et des codes d'éthique qui évoluent en permanence et qui présentent une très grande variété, aussi grande que celle des sociétés dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur sont implantés et qui interagissent avec eux. Toutefois, les valeurs que des personnes, ou des unités mettent en pratique à des fins d'enseignement, de recherche, ou encore de commercialisation, et qui parfois sont contradictoires, ne correspondent pas nécessairement aux valeurs de l'établissement en tant que tel.

*En tant qu'institutions*, les établissements d'enseignement supérieur mettent en application une série plus limitée de valeurs et de codes d'éthique découlant de leurs caractéristiques particulières en tant qu'organisations à vocation sociale. Si leur objectif était d'être des « entités du bien » dans lesquelles l'ensemble du personnel et des étudiants adhérerait à une série universelle de valeurs couvrant toute la palette des activités humaines, ils seraient gênés dans leur quête d'une réflexion aiguisée, critique et novatrice de même que dans leurs débats et échanges de vues à long terme, de telle sorte qu'ils seraient dans l'incapacité d'exercer pleinement leurs fonctions d'organismes créateurs de savoirs ; ou bien, sous l'effet des tensions engendrées par les théories, différentes et concurrentes, sur ce qu'est le « bien », ces établissements éclateraient et se disperseraient si bien qu'ils ne se reproduiraient plus d'eux mêmes. **Ces observations donnent à penser que l'accord nécessaire doit porter uniquement sur les valeurs et les codes d'éthique qui permettent aux établissements d'enseignement supérieur de continuer à être des organismes créateurs de savoirs et se reproduisant d'eux mêmes.** Ces valeurs et ces codes d'éthique, qui pourraient être qualifiés de méta institutionnels, constituent « l'Idée de l'université » à notre époque. Ces valeurs et codes d'éthique méta institutionnels doivent étayer (et dans l'idéal favoriser) une multitude de valeurs et codes d'éthique à l'exception de ceux qui compromettent la fonction créatrice de savoirs des établissements d'enseignement supérieur ou qui sont autrement incompatibles avec elle.

S'agissant d'une approche commune des valeurs et de l'éthique, il semblerait donc que le champ d'action des établissements d'enseignement supérieur en tant qu'institutions se limite à deux domaines de pratiques méta institutionnelles, qui sont cohérents et qui donnent à ces établissements leurs caractéristiques sociales propres :<sup>1</sup>

- *Le domaine de l'association par la communication.* Ce domaine englobe les comportements témoignant d'une largesse d'esprit, y compris le droit de parler, et la conduite d'un dialogue empreint d'honnêteté et de respect mutuel ; et des relations au sein des établissements, et entre eux, basées sur la justice, la solidarité, la tolérance à l'égard des étrangers et l'empathie ;
- *Le domaine des pratiques intellectuelles séculières.* Il s'agit en l'occurrence de favoriser les pratiques indissociables d'une activité intellectuelle productive telles que la curiosité, l'investigation, l'observation, le raisonnement, l'explication, la critique et l'imagination.

Le domaine de l'association par la communication offre les conditions nécessaires au domaine des pratiques intellectuelles séculières. C'est, on peut le dire, dans ce second domaine, dans lequel le nouveau savoir est formé, que nous trouvons l'essence de « l'Idée de l'université » contemporaine. En formant le savoir, nous nous rappelons ce que nous savons et nous pensons à une chose nouvelle. Puis nous systématisons cette chose nouvelle. Cette « chose nouvelle », qui est celle que les spécialistes et les chercheurs veulent trouver, prend naissance dans une zone portée par la critique et l'imagination. En l'absence de cette zone, les établissements d'enseignement supérieur ne sont pas différents des autres établissements d'enseignement tels que les écoles primaires ou secondaires. La protection et le renforcement de cette zone à l'intérieur de ce domaine des pratiques intellectuelles, située dans les différents champs d'investigation, devraient être l'objectif central des valeurs et de l'éthique méta institutionnelles.

## **2. Qui décide des valeurs et de l'éthique propres aux établissements de l'enseignement supérieur ?**

Les déterminations fondées sur les valeurs dans les deux domaines cités plus haut s'opèrent dans trois différentes sphères :

1. la sphère de l'auto responsabilité, c'est à dire celle du comportement de chaque individu ;

2. la sphère de la démocratie encadrée, c'est à dire celle des relations par la communication à l'intérieur de l'établissement, ainsi qu'entre ses agents et d'autres agents dans la localité, la région et la circonscription administrative pertinente (état, province, nation) ;
3. la sphère des relations mondiales, c'est à dire celle qui embrasse d'un côté les droits universels de l'être humain et de l'autre côté le protocole mis au point pour gérer les relations transnationales à partir d'identités qui s'autodéterminent, ce qui inclut l'hétérogénéité et la diversité.

(La dernière sphère, celle des relations mondiales – dans laquelle le pilotage et la gestion des valeurs et de l'éthique sont improvisés, rudimentaires ou inexistantes – est traitée dans la seconde moitié du présent rapport).

S'agissant de la première sphère, nous pouvons exiger de toutes les personnes et organisations qu'elles travaillent en respectant une série commune de règles qui protègent le domaine de l'association par la communication et le domaine des pratiques intellectuelles. A propos de la seconde et de la troisième sphères, à quel agent, ou quels agents, incombe-t-il dans les établissements d'enseignement supérieur de former et de reproduire les valeurs et les codes d'éthique nécessaires ? A mon sens, s'il est vrai que tous les acteurs à l'œuvre dans les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils agissent à titre individuel ou collectif, devraient avoir la liberté de s'associer et de communiquer à l'intérieur des sphères de la démocratie et des relations mondiales – cette liberté est de fait un aspect nécessaire des pratiques intellectuelles séculières – c'est une autre question que celle de savoir qui agit au nom de l'établissement en tant que tel dans ces sphères. Cette question ne renvoie pas en soi à des valeurs fondamentales : il s'agit d'une question de fond qui de tout temps a été variable et à laquelle nous pouvons répondre par une observation sociologique.

Pour tenir ce rôle, nous avons quatre principaux candidats : la nation état, le conseil d'administration de l'établissement d'enseignement supérieur, son corps professoral et son instance dirigeante. Tous interviennent d'une façon ou d'une autre. La situation varie d'une nation et d'un établissement à l'autre. Toutefois, nous pouvons déceler certaines grandes orientations. La dynamique qui au fond détermine ces changements et, de fait, le programme de la présente conférence, c'est l'évolution du rôle des pouvoirs publics et celle des caractéristiques des établissements en tant que tels.

L'enseignement supérieur connaît un certain nombre de mutations très nettes dont la forme et l'intensité ne sont pas les mêmes partout dans le monde. Ces changements sont très largement débattus : la mondialisation et l'internationalisation, dont il sera plus amplement question plus loin ; la scolarisation de masse et la délivrance de titres et diplômes professionnalisés ; la diversité accrue des établissements ayant des sources de financement multiples ; une administration ressemblant davantage à celle d'une entreprise, un système de production interne et un barème de performance ; une concurrence entre les établissements assimilable à celle d'un quasi marché ; la commercialisation partielle de l'enseignement, de la recherche et des services. Les champs disciplinaires continuent d'avoir leurs cultures respectives en tant que communautés créatrices de savoirs mais le parcours des étudiants est désormais plus régulier (et parfois raccourci) et les formations supérieures sanctionnées par un diplôme sont plus homogènes ou du moins compatibles d'un système, et d'un pays, à l'autre grâce aux réformes, à l'imitation et à l'assurance qualité. D'une façon générale, nous pouvons dire que les relations entre les pouvoirs publics et les établissements d'enseignement supérieur se caractérisent principalement par le recul des premiers qui procèdent à une délégation de pouvoirs et d'initiatives et parfois d'identité (s'ils la déterminaient auparavant) et de mission. Souvent, les pouvoirs publics préfèrent maintenant agir indirectement sur les résultats de l'enseignement supérieur en recourant pour cela à l'obligation de rendre compte, aux audits et aux mécanismes d'incitation basés sur l'application

de critères. Ils allègent la charge que la prise de décision fait peser sur eux, sans pour autant laisser le champ libre voire sans nécessairement se retirer de la micro gestion.

Pendant ce temps, les établissements, en particulier les universités de recherche, deviennent des quasi-entreprises de façon indépendante (Marginson & Considine, 2000). Ce processus prolonge l'évolution à moyen terme des caractéristiques des établissements d'enseignement supérieur. Durant la plus grande partie du vingtième siècle, l'assise matérielle de ces établissements était assurée par les financements et des décisions de l'État, du moins dans le secteur public auquel appartenaient les universités de recherche dans la plupart des nations. Dans un premier temps, ces dernières ont favorisé une bureaucratie professionnelle puis elles ont fait porter la responsabilité aux instances dirigeantes, ce qui arrangeait tout le monde dans la mesure où les sanctions exercées directement par l'État sur les disciplines risquent de violer la liberté des universitaires. Plus tard, alors que le volume et la palette des fonctions et des activités continuaient de s'élargir, les bureaux et services centraux des établissements d'enseignement supérieur ont assumé un plus grand nombre de tâches. Il s'ensuit que l'institution en tant que telle n'a probablement jamais été aussi puissante vis à vis des disciplines et des spécialités, et cela a changé.

Les établissements d'enseignement supérieur sont soumis à un droit de regard qui n'est peut être pas moindre qu'auparavant – il semble qu'ils doivent rendre des comptes à plus de parties prenantes que jamais et souvent des comptes plus précis aux pouvoirs publics – mais ils jouissent d'une plus grande autonomie. L'autonomisation, dictée par les nations états, correspond à une série plus vaste de changements dans l'administration publique et dans les modes de gouvernement mais elle a également été favorisée par la multiplication des activités et des associations des établissements d'enseignement supérieur. Ces derniers assument de plus grandes responsabilités dans leurs propres organisation et financement et, dans certains pays, ont davantage la possibilité de définir leur mission et leur ligne stratégique. Les instances de direction et de gestion entrepreneuriale sont désormais beaucoup plus puissantes qu'auparavant à l'égard de la culture disciplinaire et professionnelle. Au bout du compte, l'accroissement des financements publics et le renforcement de l'administration puis la semi privatisation des financements et l'importance grandissante des activités conduites indépendamment des pouvoirs publics, sont deux étapes liées à l'évolution des établissements d'enseignement supérieur en tant que tels et à celle de leurs instances dirigeantes ainsi que de leur appareil administratif. Bien que ces établissements aient des relations beaucoup plus nombreuses et variées que jamais dans le passé, leur direction est homogène – par la force des choses car s'ils étaient privés d'une structure d'organisation de base alors qu'ils présentent souvent une immense complexité, ils commenceraient à se fragmenter et à se disperser en réseaux hétérogènes. Là encore, si on fait des généralisations sans idée préconçue pour un domaine d'une grande diversité, l'instance dirigeante a dans l'ensemble plus de poids que l'organe d'administration ; par ailleurs, elle a renforcé sa position par rapport à celle du corps professoral. Le corps enseignant, moins homogène que l'instance dirigeante, en raison de différences liées aux champs disciplinaires, et absorbé par son travail permanent de recherche et d'enseignement, se trouve de plus en plus désavantagé par rapport aux gestionnaires et aux dirigeants professionnels, en particulier lorsque ces derniers exercent un contrôle financier. Il est vrai que certaines grandes universités réussissent si bien à entretenir leur prestige qu'elles se reproduisent d'elles mêmes plus ou moins naturellement sans grande intervention de l'instance dirigeante : l'université de Cambridge au Royaume-Uni est l'un des établissements cité à cet égard ;<sup>2</sup> cela dit, cette situation n'est pas typique du secteur.

Même si cette conséquence n'est pas encore reconnue d'une façon générale, il s'ensuit, pour le meilleur ou pour le pire (les deux thèses, et surtout la seconde, étant défendues !), que l'instance qui dirige à plein temps - plus que l'organe d'administration ou le corps de professeurs - régit la mise en pratique méta institutionnelle des valeurs et de l'éthique. L'instance dirigeante est (ou au contraire n'est pas) le garant du domaine de l'association par la communication et du domaine des pratiques

intellectuelles séculières. Les universitaires suivent ces pratiques intellectuelles mais pour des motifs qui en dernier ressort sont définis par l'instance dirigeante. Cette dernière est le principal arbitre pour l'organisation pratique dans l'ensemble de l'établissement et (bien qu'à une échelle moins globale) elle encadre la mise en pratique des interrelations avec l'extérieur. Les groupes disciplinaires et les chercheurs individuellement continuent à occuper une place prépondérante dans leurs propres sphères intellectuelles et organisationnelles et jouissent d'une liberté considérable pour opérer, en particulier à l'échelle internationale – mais, il est vrai, plus dans certains systèmes que dans d'autres. Toutefois, ils ne s'expriment pas au nom des établissements en tant que tels, et ne procèdent pas non plus à leur organisation. Le gouvernement (a fortiori la gestion) des établissements d'enseignement supérieur par les enseignants-chercheurs est une pratique dont les jours sont comptés. Les pouvoirs publics continuent également d'intervenir en ce sens que leurs pratiques et leurs impératifs peuvent avoir une incidence sur l'association par la communication et sur les pratiques intellectuelles. Toutefois, le gouvernement est optimisé dans la sphère de la démocratie encadrée et moins efficace aussi bien dans celle de l'auto responsabilité que dans celle des relations mondiales.

### **3. La mondialisation et l'enseignement supérieur**

La « mondialisation » s'entend « de l'élargissement, de l'approfondissement et de l'accélération des interrelations dans le monde entier » (Held *et al.*, 1999, p. 2). La mondialisation est un processus géo spatial d'interdépendance et de convergence grandissantes, dans lequel les sphères d'action sont renforcées à l'échelle du monde entier ou de régions entières (l'Europe par exemple). L'« internationalisation », en revanche, s'entend tout simplement des relations transfrontières qu'instaurent des pays ou des établissements situés dans des systèmes nationaux : par exemple des relations internationales. Il convient de noter que la mondialisation par rapport à l'internationalisation peut avoir des incidences porteuses de transformations. La mondialisation est un processus dynamique qui resserre les liens entre les dimensions locales, nationales et globales (Marginson et Rhoades, 2002) et souvent selon des modalités inattendues. Les nations états peuvent retarder les effets de la mondialisation et certaines disposent d'un pouvoir plus grand à cette fin que d'autres, mais elles ne peuvent complètement les abolir ou s'y soustraire. Dans un environnement, au maillage serré, dans lequel chaque établissement de l'enseignement supérieur est visible à tous les autres et dans lequel le poids de la dimension globale va croissant, les nations ou les établissements d'enseignement supérieur ne peuvent plus désormais s'isoler hermétiquement des effets mondiaux. Ceux qui tentent d'abandonner la dimension mondiale le font au prix d'une baisse de leur efficacité. L'internationalisation est un processus plus modéré, qui se prête à une réglementation de type classique et laisse aux décideurs le choix de l'accepter ou non.

La mondialisation à notre époque est une symbiose de transformations économiques et culturelles. D'un côté, elle repose sur la constitution de marchés mondiaux opérant en temps réel, étayée par le premier système mondial de capitaux financiers et d'échanges et par des taux d'accroissement des investissements directs étrangers qui dépassent de loin le taux de croissance de la production industrielle. De l'autre, elle repose sur la création du premier système mondial de communications, d'information, de connaissances et de culture (qui en partie revêt la forme non pas de biens marchands mais de biens publics soutenus par des investissements d'État), en vertu duquel le monde tend vers une communauté culturelle unique à l'image de celle qu'avait prédit McLuhan (1964). Selon Guy Neave, la mondialisation est une « accélération des échanges » ce qui évoque des aspects à la fois économiques et culturels (Neave, 2002, p. 332). Les communications et l'information sont au cœur des changements intervenant à l'échelle mondiale dans ces deux domaines et servent de jonction entre eux. Ce secteur plus que tout autre est celui qui constitue la nouveauté en matière de mondialisation (Castells, 2000). L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas loin derrière. Ils sont essentiels pour bien utiliser les technologies de pointe et vivre dans des communautés d'une grande complexité culturelle et, conjointement avec les TIC et les médias, ils constituent un

environnement mondial de la communication. « Même si de nombreuses universités semblent toujours plutôt considérer qu'elle subissent la mondialisation, elles en sont aussi parallèlement des acteurs essentiels » (Enders et de Weert, 2004, p. 27). Les universités de recherche sont étroitement liées dans et entre les grandes villes de la planète, qui constituent les points nodaux d'un monde constitué en réseaux à échelle globale (Castells 2001, p.225).

Profondément impliqué dans les transformations mondiales, l'enseignement supérieur connaît lui-même une mutation sur les deux plans de la symbiose « économie/ culture ». Il est entraîné dans la marchandisation mondiale : il forme et informe les dirigeants et les techniciens des entreprises du monde entier ; il évolue en fonction de politiques économiques qui tendent à converger à l'échelle mondiale ; l'accroissement des effectifs d'étudiants s'observe principalement dans le commerce et l'informatique, domaines où les diplômés se prêtent le plus à la mobilité à l'échelle mondiale. Le premier marché mondial de l'enseignement supérieur a vu le jour (Marginson, 2006). On peut supposer que des transformations encore plus profondes sont en cours sur le plan culturel, dans les communications, dans la recherche et le savoir. Dans le maillage mondial de l'enseignement supérieur, chaque maille nouvelle ajoute un grand nombre de connections possibles (Castells, 2000) et les possibilités de créer des communautés intellectuelles transnationales sont quasiment infinies. Internet 2 est actuellement mis au point par un consortium d'universités et d'entreprises américaines. Les communications et l'information sont en train de révolutionner à la fois les sciences et l'édition. Teichler s'étonne de constater combien le débat sur le phénomène de la modernisation de l'enseignement supérieur est axé sur la marchandisation, la concurrence et la gestion. « D'autres thèmes comme la société du savoir, le village planétaire, la compréhension globale ou le processus d'apprentissage à l'échelle mondiale sont pour ainsi dire passés sous silence » (Teichler, 2004, p. 23). Cette situation est ironique car si l'enseignement supérieur est un acteur de second plan dans les circuits du capital et de la création directe de richesses économiques, il joue un rôle pivot dans le savoir, la normalisation du langage et les systèmes d'information.

#### **4. Deux conséquences de la mondialisation**

Parmi les nombreuses conséquences de la mondialisation de l'enseignement supérieur, il est pertinent aux fins du présent rapport d'en citer deux. Premièrement, la mondialisation est associée au « déracinement » partiel des établissements d'enseignement supérieur de leur contexte national et gouvernemental (Marginson et Van Der Wende, à paraître). Selon la définition de Beerkens (2004), la mondialisation est un « processus par lequel l'organisation sociale de base en place au sein de l'université et dans son environnement se désagrège de son contexte national en raison de l'intensification des flux transnationaux de personnes, d'informations et de ressources ». Cette évolution revêt plusieurs formes. L'une est en rapport avec le financement. Dans de nombreux pays mais, il est vrai, pas dans tous, les établissements d'enseignement supérieur considèrent de plus en plus les étudiants non seulement nationaux mais aussi étrangers comme des sources de recettes. En Australie, 15 % des recettes universitaires ont cette provenance et c'est le cas de 10 % au Royaume-Uni. Cette évolution multiplie les missions et les obligations de rendre compte. De la même façon, de nombreux établissements d'enseignement supérieur cherchent à financer leurs recherches en recourant à des sources extranationales. Une seconde forme concerne les activités délocalisées, qu'elles soient menées en présence ou par voie électronique. Dans ce cas, les établissements d'enseignement supérieur opèrent dans la juridiction d'une autre nation, qui a un droit de regard limité sur leurs activités. Une troisième forme intéresse les mécanismes d'agrément. Un nombre croissant d'établissements d'enseignement supérieur cherche à obtenir des agréments pour pouvoir opérer dans le pré carré d'autres pays. Dans tous ces exemples, le champ d'action de ces établissements ne coïncide plus avec l'espace réglementaire de l'administration nationale.

Le « déracinement » renforce la tendance à l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur vis à vis des pouvoirs publics, tendance également associée au poids croissant des instances dirigeantes de l'établissement et de ce dernier en tant que tel par rapport à celui des personnels enseignants. Plus les activités se multiplient à l'échelle mondiale, plus les possibilités de « déracinement » augmentent et plus l'importance entrepreneuriale et l'autonomie s'accroissent, créant par là même plus de place pour les activités mondiales. Les tendances se renforcent d'elles mêmes.

La seconde conséquence de la mondialisation est le développement considérable des possibilités qui s'offrent du point de vue des biens publics et des biens privés à l'échelle mondiale. Parmi les biens privés produits et achetés sur le marché mondial de l'enseignement supérieur figurent les titres et diplômes, lorsque des personnes vont étudier à l'étranger, – le volume de ce commerce mondial atteint selon les estimations environ 40 milliards de dollars USD par an – et les retombées de la recherche à finalité marchande faisant l'objet d'échanges internationaux avant de tomber dans le domaine public. Les biens publics globaux sont des biens pour lesquels la non rivalité et/ou la non exclusion sont des caractéristiques importantes et qui sont à la disposition des populations dans le monde entier. Ils intéressent plusieurs groupes de pays et sont en général disponibles dans les territoires nationaux (Kaul et al. 1999, pp. 2 3). Dans l'enseignement supérieur, les biens publics mondiaux (Marginson, à paraître A) comprennent les biens collectifs mondiaux et présentent aussi des externalités mondiales positives ou négatives (« les maux publics mondiaux »). Dans leur forme positive, à l'instar d'autres biens publics, les biens publics mondiaux sont insuffisants sur les marchés.

Les biens collectifs mondiaux sont obtenus par les nations et/ou les établissements auprès de systèmes transnationaux qui sont communs à l'ensemble des nations ou à une région méta nationale ; il peut s'agir de réglementations, de systèmes et de protocoles qui améliorent la reconnaissance et la mobilité transnationales : les Washington Accords in Engineering et l'Espace européen de l'enseignement supérieur, défini dans la Déclaration de Bologne, sont des exemples. Les externalités mondiales surviennent lorsque les activités éducatives menées dans une nation ont une incidence sur un grand nombre de personnes dans d'autres ; pour le meilleur, à l'instar de la contribution positive des flux de recherche entre les différents pays ; ou pour le pire, la fuite des cerveaux (les enseignants) d'un pays donné, par exemple. Il est difficile de réglementer les externalités transnationales. S'agissant des effets en aval entre un pays et un autre dans le domaine de l'environnement où ces effets sont reconnus, il n'existe aucun critère défini d'un commun accord pour les repérer, les mesurer, ou encore en établir et en financer le coût. Dans l'enseignement supérieur, bien que l'exode des cerveaux soit un problème reconnu, la circulation des ressources intellectuelles et les flux de recherche entre les pays n'ont pas encore pour l'essentiel fait l'objet de décisions nationales ou d'évaluation de coût ou encore d'un examen multilatéral. Comme les biens publics nationaux, les biens publics mondiaux sont en général insuffisamment reconnus. Une difficulté supplémentaire toutefois est qu'il n'existe pas d'état mondial ou de « public mondial ». En outre, alors que la réglementation des biens privés faisant l'objet d'échanges en matière d'éducation entre dans le cadre des négociations de l'OMS/AGCS, il n'existe pas d'espace décisionnaire équivalent dans le cadre duquel considérer les biens publics mondiaux.

## **5. Mondialisation, valeurs et éthique**

La mondialisation se concrétise avant tout par l'explosion de l'association par la communication à une échelle mondiale et amplifie les possibilités de pratiques intellectuelles séculières. Inévitablement, cette évolution soulève de nouvelles questions au sujet de la gouvernance et de la gestion des valeurs et des codes d'éthique associés à l'enseignement supérieur. Les systèmes et protocoles qui ont régi pendant fort longtemps l'association pour le progrès et la formation du savoir à l'échelle locale et nationale ne sont en aucune manière transposables dans la sphère des échanges mondiaux. Les valeurs et les codes d'éthique traditionnels s'inscrivent dans les systèmes de gouvernement des nations états ; et lorsque ces systèmes ne fonctionnent plus, il y a un risque de

déstabilisation ; fait plus important, ces valeurs et ces codes d'éthique traditionnels peuvent varier d'un pays à l'autre. Il est donc nécessaire de concilier les différentes pratiques nationales ; il faut parallèlement mettre au point une série complémentaire de pratiques pour gérer l'association par la communication malgré les divergences nationales, culturelles et linguistiques – pratiques qui constituent en soi un bien public mondial et qui offrent des conditions favorables à d'autres biens publics mondiaux. L'association par la communication à l'échelle mondiale génère sa propre série d'impératifs en matière de valeurs et d'éthique – il devient par exemple plus important de faire preuve d'une tolérance cosmopolite – tout comme le font les pratiques qui favorisent la mobilité transnationale des idées et des personnes.

Toutefois, les échanges mondiaux dans le domaine de l'enseignement supérieur, alimentés par les flux de personnes, d'idées, de savoirs, de technologies et de capitaux, ne sont en aucune manière symétriques entre les établissements d'enseignement supérieur des différentes nations. Ils sont en général dominés par les systèmes nationaux les plus forts et en particulier ceux des pays anglophones et, au premier chef, par les établissements d'enseignement supérieur des États-Unis. Se pose donc la question des valeurs de respect mutuel et d'équité qui fait partie intégrante de l'association par la communication en général et des pratiques intellectuelles séculières en particulier. Le développement des relations mondiales dans l'enseignement supérieur soulève de nombreuses autres difficultés liées aux aspects suivants :

- La protection de la sécurité sociale et économique du personnel et des étudiants du supérieur, qui partent à l'étranger et qui se privent de leurs droits pratiques de citoyen dans leur propre pays sans pour autant bénéficier des droits des citoyens dans l'État étranger où ils s'installent. L'une des difficultés en l'occurrence est que les pays se font une idée différente de la solidarité et de la justice ainsi que des responsabilités respectives des personnes/des familles, des groupes sociaux et culturels et des nations états ;
- La liberté universitaire et les autres pratiques intellectuelles séculières ne sont pas entendues de la même façon dans les différents pays où, en outre, elles sont plus ou moins étendues et plus ou moins protégées ; par exemple, les codes de politesse qui régissent le degré de curiosité ; les modes, les registres et les objectifs de la critique intellectuelle ; et les limites (si tant est qu'il y en ait) de l'expression de l'imagination.

En dépit des nombreuses questions en suspens, il est remarquable de noter combien le personnel des établissements supérieurs dans les différents pays arrive à s'entendre facilement. Les pratiques à la fois des établissements et des universitaires ont beaucoup de points en commun, ce qui offre des conditions propices à la négociation de codes plus explicites. Une des grandes interrogations est de savoir à quel niveau les diverses questions doivent être examinées et qui doit se retrouver autour de la table. Les négociations devraient-elles être unilatérales ? bilatérales ? multilatérales ? passer par les nations états ? en être dissociées ?

Comme on l'a noté, les forums multilatéraux peuvent créer directement des biens collectifs mondiaux qui font progresser l'association par la communication et les pratiques intellectuelles séculières, telles que les systèmes de reconnaissance à l'échelle mondiale et des protocoles définissant les libertés des universitaires. L'établissement d'un cadre de négociation des externalités est une question plus complexe. Ainsi, les nations devraient-elles partager les dépenses en aval de protection sociale encourues par les étudiants mobiles ? Ces dépenses devraient-elles être toutes assumées par la nation de citoyenneté ? Où ces dépenses devraient-elles l'être toutes par l'exportateur d'activités de formation qui souvent tire un profit financier de sa présence dans le système éducatif du pays considéré ?



De la même façon, des questions difficiles se posent au sujet de la circulation du savoir. Devrions-nous considérer que la production de savoirs aux États-Unis et sa transmission dans le monde entier s'inscrit dans la contribution américaine au bien public mondial ? Et/ou le bien public mondial consiste-t-il à tenir et à protéger la pluralité du savoir en privilégiant, par exemple, les contributions des états non anglophones (voire en dédommageant ces pays de la perte de travailleurs du savoir au profit des écoles doctorales mondiales implantées dans les universités à forte intensité de recherche aux États-Unis ?) Comment pourrait-on déterminer et financer le coût à supporter pour assurer un ensemble de flux mondiaux de savoirs plus cosmopolite et plus équilibré ? Qui financerait ? Qui déciderait ?

## Références

- Castells, M. (2000) *The Rise of the Network Society*, 2nd Edition, Volume I of *The Information Age: Economy, Society and Culture*. Blackwell, Oxford.
- Castells, M. (2001) *The Internet Galaxy: Reflections on the Internet, business and society*. Oxford University Press, Oxford
- Enders, J. and De Weert, E. (2004) The international attractiveness of the academic workplace in Europe – synopsis report, dans J. Enders and E. de Weert (eds.) *The International Attractiveness of the Academic Workplace in Europe*. Herausgeber und Bestelldresse: Frankfurt, pp. 11-31
- Gould, E. (2004) The university and purposeful ethics. *Higher Education in Europe*, 29 (4), pp. 451-460
- Held, D. McGrew, A. Goldblatt, D. & Perraton, J. (1999) *Global Transformations: Politics, economics and culture*. Stanford University Press, Stanford
- Kaul, I., Grunberg, I. & Stern, M. (eds.) (1999) *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st century*. Oxford University Press, New York
- Marga, A. (2004) University reform in Europe: some ethical considerations. *Higher Education in Europe*, 29 (4), pp. 475-480
- Marginson, S. (2006) Dynamics of national and global competition in higher education, *Higher Education*, 52, pp. 1-39
- Marginson, S. (à paraître A) The public/private division in higher education: a global revision, *Higher Education*
- Marginson, S. (à paraître B) Freedom as control and the control of freedom: F.A. Hayek and the academic imagination, in Kayrooz, C., Åkerlind, G. and Tight, M. (eds.), *Autonomy in Social Science University Research: The view from the United Kingdom and Australia*
- Marginson, S. and Considine, M. (2000) *The Enterprise University: Power, governance and reinvention in Australia*. Cambridge University Press, Cambridge

Marginson, S. and Rhoades, G. (2002) Beyond national states, markets, and systems of higher education: A glonacal agency heuristic. *Higher Education*, 43, pp. 281-309

Marginson, S. and Van Der Wende, M. (à paraître) Higher Education and Globalisation, document établi pour l'OCDE

McLuhan, M. (1964) *Understanding Media*. Abacus, Londres

Neave, Guy (2002) Editorial: Academic freedom in an age of globalization, *Higher Education Policy*, 15, pp. 331-335

Shattock, M. (2003) *Managing Successful Universities*. Society for Research into Higher Education and Open University Press: Maidenhead

Teichler, U. (2004) The changing debate on internationalization of higher education, *Higher Education*, 48, pp. 5-26

---

<sup>1</sup> Les rapports de Gould (2004) et de Marga (2004) ont facilité la réflexion au sujet de ces deux domaines des pratiques méta institutionnelles, et des sphères de pratique. Voir aussi Marginson, à paraître B.

<sup>2</sup> Voir par exemple Shattock, 2003.